



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 22 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 22 janvier 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Alain GARDETTE**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Anne-Claire ROUANET (à Agnès BÉRAL) - Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Christelle RIVAT (à Éric JACQUET) - Jean PETIT (à Marie DECHESNE) - Erwan LE SAUX (à Christophe GALLAY) - Jessica DIONISIO (à Valérie GRILLON) - Sylvie GUINET (à Isabelle WEULERSSE)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- URBANISME..... 3
 1. PARCELLES BD 58, 59, 72 – 18 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE 3
 2. RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) 4
 3. PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'OUEST LYONNAIS (SAGE) ... 7
- RESSOURCES HUMAINES..... 12
 4. SERVICES MUNICIPAUX 12
 5. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS... 13
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 15
 6. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)..... 15
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 16
 7. SCOLARISATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES HORS COMMUNE DE DOMICILE.. 16
- AFFAIRES SOCIALES 17
 8. PASSERELLE POUR L'EMPLOI..... 17
- INFORMATIONS..... 21
 1. Décisions du Maire..... 21
 2. Informations diverses..... 22

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs bonsoir.

Nous allons commencer ce Conseil municipal, si vous le voulez bien ; j'étais en train de faire les comptes. Nous avons 7 absents et 1 personne qui n'est pas excusée, qui n'est pas encore arrivée.

Voilà, nous sommes au complet au regard des pouvoirs. Concernant les pouvoirs :

- Nicolas KELEN a donné son pouvoir à Sébastien FRANCOIS ;
- Christelle RIVAT à Éric JACQUET ;
- Jean PETIT à Marie DECHESNE ;
- Erwan LE SAUX à Christophe GALLAY ;
- Jessica DIONISIO à Valérie GRILLON ;
- Sylvie GUINET à Isabelle WEULERSSE ;
- Anne-Claire ROUANET à Agnès BÉRAL.

Donc nous serons 26 à voter et 33 représentés. Je propose qu'Alain GARDETTE, s'il en est d'accord, soit le secrétaire.

M. Alain GARDETTE : Il est d'accord.

M. Serge BÉRARD : Parfait, c'est une bonne expérience. Vous avez tous reçu les documents, j'imagine ; vous avez pris connaissance du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Est-ce qu'il y aura des questions orales que nous pourrions noter d'ores et déjà, d'ici la fin de ce conseil ? Ok.

L'ordre du jour, alors nous aurons Valérie GRILLON qui nous proposera l'approbation d'acquisition par EPORA et ensuite l'approbation de notre règlement local de publicité. Christine MARCILLIERE présentera le projet de schéma d'aménagement et de gestion de l'Ouest Lyonnais avec, en l'occurrence, un avis sur le périmètre.

Pierre FRESSYNET proposera deux délibérations qui concernent les créations d'emplois permanents à temps complet pour les services municipaux et puis la mise à jour du règlement intérieur pour la Régie autonome.

Concernant l'administration générale, je vous présenterai une modification des représentants à la CLECT. Sébastien FRANCOIS présentera la convention pour charges de fonctionnement avec les communes voisines qui accueillent nos élèves et des communes pour lesquelles nous accueillons des élèves également. Nous aurons Marie DECHESNE qui conclura avec une convention de partenariat avec Passerelle pour l'emploi. Ensuite, après la présentation des décisions du Maire et des informations diverses, nous aurons une présentation par Bruno THUET du rapport d'activité du SYGERLy.

S'il n'y a pas de remarques ou questions sur cet ordre du jour, je vous propose de commencer. Je donne la parole à Valérie GRILLON.

- **URBANISME**

1. **PARCELLES BD 58, 59, 72 – 18 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE**

ACQUISITION PAR EPORA

Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport va concerner une parcelle située sur la rue Général de Gaulle. Ce sont les parcelles BD 58, 59 et 72, vous les avez à l'écran. Il s'agit d'une acquisition qui sera faite par EPORA pour la commune après différents échanges entre le propriétaire et la commune et le prix fixé par les Domaines donc il y a un accord qui est intervenu. Aujourd'hui nous allons faire l'approbation pour qu'EPORA se porte acquéreur pour la commune, du tènement.

Le tènement concerné à l'écran est le tènement qui est en délimité rouge pour une surface de 4 999 m² et le périmètre vert concerne la convention opérationnelle que nous avons signée avec EPORA et qui rentre donc dans la zone à projet dans laquelle la commune est déjà propriétaire de plusieurs terrains et continue donc de se porter acquéreur sur les autres tènements.

Les domaines avaient fixé le montant à 2 040 000 € et c'est ce qui a été convenu avec l'acquéreur donc l'acquisition se fera à hauteur de 2 000 000 € pour une surface de près de 5 000 m². Si vous avez des questions, je peux y répondre mais c'est une délibération que nous avons l'habitude de voir lorsque EPORA se porte acquéreur de différents tènements.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? À noter qu'il restera trois tènements je crois à acquérir.

Mme Valérie GRILLON : Oui.

M. Serge BÉRARD : L'objectif étant bien entendu de prendre la maîtrise complète de ce foncier, de telle manière que l'on puisse mettre en œuvre le projet.

Mme Valérie GRILLON : L'étude que le bureau d'études a remise et dont vous avez pris connaissance lors d'une Commission générale donc c'est le prolongement de cette opération foncière sur cette partie de la commune.

Mme Agnès BÉRAL : Juste une question, la limite verte par rapport au périmètre rouge, le rouge n'est pas incompris ?

Mme Valérie GRILLON : Je vais le redire, le périmètre rouge c'est l'acquisition que va faire EPORA pour la commune donc il y a une partie effectivement qui est hors-périmètre de la convention opérationnelle et cette partie rentrera dans la réserve foncière qui sera portée par EPORA.

Je voudrais préciser car la question m'a été posée en commission donc pour que tout le monde ait le même niveau d'information, cette partie qui est hors-périmètre de convention opérationnelle est actuellement louée pour la société GEDIMAT où il y a du stockage. Cela ne changera pas, ça restera toujours dans ce type d'usage et les loyers qui sont à peu près environ à 15 000 € annuels reviendront en déduction lorsque la commune se portera acquéreur après pour le projet sur son tènement.

M. Serge BÉRARD : Il faut rappeler que la zone à projet qui était définie dans le PLU est plus large ; elle inclut effectivement la partie qu'utilise actuellement GEDIMAT mais également tout le tènement GEDIMAT mais que sur ces deux tènements donc, dans la mesure où il y a une entreprise qui exploite, on n'a pas de velléité de projet, de pousser des projets qui ne seraient pas consensuels avec le propriétaire et on n'est pas dans des démarches de prise en main de ces espaces-là. S'il devait y avoir des évolutions, des souhaits des propriétaires, des choses pourraient se discuter mais à ce stade, ce n'est pas du tout à court terme, moyen terme, envisagé.

Notre projet c'est de se concentrer sur cette partie verte ; nous serons à peu près à 7 000 – 8 000 m², qui fera l'objet d'aménagements et de résidences. Je rappelle aussi qu'un des gros enjeux, tu l'as peut-être dit, je n'ai peut-être pas été attentif, c'est le réaménagement de la rue Général de Gaulle puisqu'après la rue Bovier Lapiere, ce qui est prévu, ce qui est envisagé avec la CCVG, c'est de réaménager toute la rue Général de Gaulle pour faire à la fois un aménagement qualitatif, et dans quel état est actuellement la rue, du rond-point du parc jusqu'à Saint-Genis avec un mode doux qui sera développé à ce moment-là.

Pour pouvoir réaliser cette opération de voirie, il faut bien entendu reprendre le contrôle de tous ces espaces donc nous pouvons imaginer que dans les 2 ou 3 ans, on espère que nous aurons la maîtrise du foncier mais là encore nous ne voulons bousculer personne, de telle manière que ce projet pourra s'engager et que l'on pourra refaire notre voirie pour faire un bel accès sur le parc et surtout mettre en place des modes doux qui permettront de rentrer en sécurité dans la ville. Aujourd'hui vous voyez que c'est en vélo dans ce coin-là et le soir on n'est quand même pas très à l'aise donc si nous pouvons le faire l'année prochaine, nous le ferons mais il faudra prendre un peu de temps. En tout cas, nous sommes déterminés et ça se fera. Les premières étapes sont en cours.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette acquisition ? Nous passons à l'approbation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

2. RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Je continue avec un rapport qui concerne le règlement local de publicité ; nous en avons parlé déjà plusieurs fois. Il a été arrêté, si j'ai bonne mémoire, il me semble au mois de février et là maintenant nous passons à l'approbation du RLP qui a fait, depuis que nous l'avons arrêté par délibération, l'objet d'une présentation. Je l'ai présenté aux personnes publiques associées de la Commission Départementale des Paysages, de la Nature et des Sites et il n'a fait l'objet d'aucune remarque et a été salué la rigueur pour laquelle a été fait ce RLP donc j'en remercie les services qui ont fait ce travail de précision.

La commissaire enquêtrice a donc émis trois remarques. Ce qui est projeté au tableau sur les personnes publiques associées qui étaient présentes lors de cette commission, donc il y a la Direction Départementale des Territoires, le Département du Rhône, la Commission ; je viens de le dire, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, la Métropole de Lyon, la Chambre d'Agriculture et SNCF IMMOBILIER.

Il n'y a pas eu de remarque ou pas d'observation donc il n'y a pas de sujet.

L'enquête, le déroulement est donc public, a été soumis au public. Depuis le mois d'octobre, il n'y a pas eu de visite en Mairie pour prendre connaissance de ce dossier ni sur le registre ; pas de remarque ni via la voie mail. Il y a eu 549 visites sur le site, pour consulter j'imagine et 231 téléchargements du document complet. Sur ce registre dématérialisé, il y a eu 2 contributions publiques dont 1 qui a été faite par un professionnel de la publicité.

La commissaire enquêtrice a pris connaissance de ces deux remarques et a, elle aussi, formulé des remarques qui sont regroupées sur trois thèmes.

Le premier thème, que vous voyez sur le rapport, qui énumère des chapitres avec des articles, ce sont des corrections d'ordre écrites et littérales. La deuxième remarque concerne plus précisément ; alors nous avons fourni une carte avec plusieurs zones de secteurs, je ne sais pas si vous vous rappelez, la zone 1 qui représente le secteur élargi du centre-ville, le secteur 2 qui correspond globalement à la zone d'activité des Aigais et la zone 3 qui correspond à celle des Ronzières. Elle nous a demandé de matérialiser une carte où ces trois représentations de zones soient en même temps représentées sur une carte. C'était juste une remarque graphique donc elle a été fournie.

La dernière remarque concerne la publicité sur mobilier urbain numérique donc ça concerne vraiment que la publicité numérique sur le mobilier urbain. Je précise cela parce que nous avons passé récemment un marché sur la publicité classique sur les sucettes entrée de ville et il n'a pas été fait de demande ni remarque sur le besoin du prestataire de mettre de la publicité numérique. Or, comme le prochain renouvellement du marché public est en 2034, la commissaire enquêtrice a demandé à ce que l'on se rapproche du prestataire pour savoir s'il avait un besoin sur le fait d'utiliser la publicité numérique sur le mobilier urbain, ce que les services sont en train de faire. Si jamais il a un besoin sur cette proposition, on fera une petite modification sur le RLP mais pour l'instant on l'adopte dans ce cas-là.

M. Jean-Philippe SANTONI : Je crois me rappeler que cela avait été une volonté de notre part au départ justement, de ne pas mettre de publicité numérique sur ce qui était mobilier urbain ; justement pour éviter que les gens soient gênés par le côté très lumineux.

Mme Valérie GRILLON : Sur le mobilier urbain, c'est le mobilier on va dire, ville ; uniquement le mobilier ville, les sucettes. Alors effectivement nous avons fait ce choix de ne pas vouloir en mettre mais il doit être proposé quand même au prestataire, s'il veut l'inclure. A priori je ne pense pas qu'il en ait réellement besoin parce que le système n'est pas prévu pour et la question c'est de savoir si ça peut attendre jusqu'en 2034. C'est plutôt dans le formalisme d'avoir toutes les réponses sur ce type de publicité.

Mme Solange VENDITTELLI : Le mobilier urbain, c'est les sucettes que nous avons limitées à 2 mètres et qu'ils mettent à 3 mètres ?

Mme Valérie GRILLON : Non, ça ce sont les publicités et les pré-enseignes, ce n'est pas la publicité numérique.

Mme Solange VENDITTELLI : Un exemple de publicité ?

Mme Valérie GRILLON : Les panneaux d'affichage ou les pré-enseignes, pour prévenir qu'il y a tel magasin ou commerce.

Mme Solange VENDITTELLI : Il me semble que nous avons tenté de réduire mais apparemment non.

Mme Valérie GRILLON : Là c'est pour prendre en compte le cadre de l'affiche et nous l'avons volontairement fait agrandir pour qu'il rentre en tout en fait ; en hors tout ce qui limite le panneau en lui-même autrement ce n'était que sur l'affiche, ce qui pouvait dire qu'il y avait un cadre de 50 centimètres, 80 ou 1 mètre donc en fait là c'est le hors tout.

Mme Solange VENDITTELLI : Merci.

M. Serge BÉRARD : Donc finalement assez peu de remarques.

Mme Valérie GRILLON : Oui.

Mme Laurence BEUGRAS : Valérie, le fait qu'il n'y ait pas eu de contribution et puis de démarche vis-à-vis du registre matérialisé, papier, est-ce que c'est quelque chose qui était plutôt attendu ; enfin pas attendu, ce n'est pas le bon terme mais est-ce que c'est habituel, je ne sais pas, vis-à-vis des services quand on a une enquête publique ? Car là nous aurions pu imaginer qu'il y ait quelques remarques.

Mme Valérie GRILLON : Il a été présenté de mémoire trois fois au niveau des élus, à la population et puis nous avons fait une réunion plus spécifique dite publique mais qui était à destination des commerçants qui n'avaient pas pu se libérer pour la réunion publique donc avons pris en compte, lors de ces réunions, les remarques et elles ont fait la contribution du RLP.

Mme Laurence BEUGRAS : Du coup nous avons quand même de la contribution.

Mme Valérie GRILLON : Oui mais c'est de la contribution en amont et nous l'avons intégrée lors de la présentation donc je pense que c'est pour ça que les gens ont été déjà bien informés auparavant et il n'a pas été forcément nécessaire qu'il y ait des remarques sur le registre.

M. Serge BÉRARD : Je pense que Valérie a fait un effort de faire des réunions différentes, diverses et variées vis-à-vis de tous les acteurs et réunions publiques, ce qui a permis à chacun de s'exprimer et pas mal de choses ont été dites et ont été prises en compte.

Mme Valérie GRILLON : Notamment pour les commerçants, il y avait des remarques tout à fait pertinentes qui ont été prises en compte pour leur activité.

M. Serge BÉRARD : Parfois pas mais il y a de bonnes raisons, ce qui fait qu'à la sortie il n'y a pas eu de...

Mme Valérie GRILLON : Cela fait plutôt consensus.

M. Serge BÉRARD : C'est un sujet qui est porté depuis presque 2 ans maintenant du moment où nous avons initié les choses. Nous avons quand même pris le temps de regarder tous les aspects tout en respectant aussi, bien entendu, le processus obligatoire dans le cadre de ce type de règlement.

Mme Valérie GRILLON : Je vais peut-être faire une précision parce que je vois qu'il y a quand même un point sur les enseignes temporaires, c'est pour tout ce qui est manifestations.

Nous en avons très peu en fait des affichages un peu hors-normes donc nous sommes restés sur la réglementation nationale parce qu'il n'y a pas vraiment d'impact ; c'est des choses temporaires qui restent souvent une dizaine de jours. Une fois que la manifestation est passée, quelques jours après c'est déposé donc il n'y a pas de sujet là-dessus.

M. Serge BÉRARD : Nous avons fait le tour ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer à l'approbation de ce règlement local. Alors pour information, certains affichages pourront rester en l'état pendant 2 ans, voire 4 ans ; c'est même plus.

Mme Valérie GRILLON : Oui.

M. Serge BÉRARD : Cela fait partie de la loi quand on change un règlement comme ça.

Mme Valérie GRILLON : Cela n'a pas un effet immédiat. Il y a un laps de temps pour que les personnes puissent se mettre en conformité.

M. Serge BÉRARD : Donc ce n'est quand même pas très violent, ça laisse du temps.

Mme Valérie GRILLON : Non, le plus court c'est 4 ans et le plus long, suivant les catégories, c'est 6 ans donc ça laisse un peu de temps.

M. Serge BÉRARD : Pour rassurer tout le monde. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

3. PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE L'OUEST LYONNAIS (SAGE)

Avis sur le périmètre

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous parler du SAGE. Qu'est-ce que c'est que le SAGE ? Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui constitue un outil de planification stratégique et de gestion concertée et qui est donc établi sur un périmètre hydrographique que l'on estime cohérent. En fait c'est un outil qui émane de la loi sur l'eau de 1992 qui a été renforcé par la LEMA (il y a beaucoup d'acronymes) ; c'est la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

Le SAGE a en fait pour visée de fixer un cadre pour la gestion de l'eau, pour concilier justement la satisfaction et le développement des différents usages de l'eau et surtout la protection des milieux aquatiques mais en tenant compte des spécificités d'un territoire. Il est piloté effectivement par une entité que l'on appelle la CLE, la Commission Locale de l'Eau dont la constitution est effectivement instituée par le Préfet après consultation. La CLE est en charge d'élaborer de manière collective, de réviser également et de suivre l'application du SAGE. Vous avez dans le gros rapport en annexe un certain nombre d'éléments, notamment ça en page 10.

Pour les bassins versants, juste pour préciser pour les bassins versants du SMAGGA et du SAGYRC qui sont vraiment l'objet de cette délibération, la réflexion a débuté dès 2016 par le biais du SDAGE donc le Schéma Directeur Rhône Méditerranée et l'Agence de l'Eau en fait a conclu à la pertinence d'établir un SAGE commun pour les deux syndicats d'eau, que sont le SMAGGA et le SAGYRC, dit autrement pour le Garon et l'Yzeron.

Rapidement en historique, en 2020 les élus ont décidé d'avancer conjointement sur ce sujet. En 2021, il y a eu un document de synthèse qui a été produit mais porté auprès des élus simplement des deux syndicats et 2022, le cercle s'est élargi auprès des élus CLE du territoire.

Sur la CLE, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, la CLE est l'entité qui porte ce SAGE, qui est chargée de l'élaborer et ensuite de le porter. Elle est présidée par un élu local et elle possède trois collègues qui sont nommés par arrêté préfectoral. Elle est composée à 50% des collectivités territoriales, 25% pour ce qui est usagers, les propriétaires fonciers enfin les organisations professionnelles effectivement, les associations et enfin 25% de représentants de l'État. Pour information la CLE, s'il n'y a pas de retard, devrait être créée au premier semestre 2025.

Sur les enjeux, pourquoi établissons-nous un SAGE comme ça, commun aux deux syndicats ? Il y a plusieurs enjeux, un enjeu fondateur, c'est la rareté de l'eau ; je crois qu'il n'échappe plus à personne que notre dérèglement climatique dont on parle beaucoup induit des sécheresses de plus en plus fréquentes et donc l'eau tend vers la rareté effectivement. Le deuxième enjeu finalement, ça va être l'intégration de cette rareté de l'eau dans l'aménagement du territoire sur notre territoire que l'on sait très attractif, dont la population augmente évidemment et puis les usages de l'eau augmentent également donc ça y trouve tout son intérêt.

Le SAGE va pouvoir officier sur les différentes thématiques que sont la préservation des milieux aquatiques et des cours d'eau ; l'amélioration effectivement et la préservation des zones humides qui ont un rôle très important ; la préservation de la qualité de l'eau et la protection contre les risques liés aux crues et aux ruissellements, même si le risque inondation n'est pas porté par le SAGE mais par le PAPI.

Sur le slide suivant, je crois que l'on voit effectivement le périmètre du SAGE donc sans surprise, on amène donc le périmètre du SMAGGA et le périmètre du SAGYRC donc Garon plus Yzeron. Nous avons donc 47 communes qui sont incluses pour tout ou partie dans le périmètre proposé.

Ce que je peux éventuellement rajouter, c'est que la mise en place du SAGE se fait en trois étapes. Dans un premier temps, nous allons arrêter son périmètre et c'est ce que nous allons faire là par cette délibération. Ensuite, il y a l'installation de la CLE que j'ai citée précédemment, la Commission Locale de l'Eau et puis enfin nous aurons la suite, la déclinaison de ce schéma.

La commission n°3 a vu ce dossier le 15 janvier dernier et donc il vous est demandé de délibérer pour donner un avis favorable sur le périmètre du SAGE, de l'Ouest Lyonnais donc ; périmètre, je le rappelle, SMAGGA plus SAGYRC. Voilà, si vous avez des questions, je suis à votre écoute.

M. Serge BÉRARD : Merci Christine pour cette excellente synthèse. Moi je vous encourage tous à lire l'annexe, il y a 90 pages ; alors ce n'est pas un thriller non plus mais c'est très intéressant pour ceux qui s'intéressent à ces questions-là parce qu'à l'issue de la lecture, vous aurez une très belle vision de ce que font les pouvoirs publics sur ces questions de l'eau, les questions aussi des inondations même si ça ne fait pas partie du SAGE et nous avons, après lecture de ça, une bonne compréhension de ce qui se passe sur notre territoire.

La caractéristique du Garon par rapport à l'Yzeron, ce qui explique le rapprochement, c'est qu'elles ont des caractéristiques communes, ces deux rivières. Elles partent toutes les deux des Monts du Lyonnais, elles arrivent toutes les deux dans le Rhône et elles traversent toutes les deux, à la fin, des zones très urbanisées et elles ont des zones agricoles et boisées en amont donc c'est ce qui les rapprochent. La caractéristique du Garon, c'est que nous on a la nappe phréatique de 25 millions de mètres cubes sous nos pieds que n'a pas l'Yzeron ; l'Yzeron n'a juste qu'une nappe d'accompagnement et, comme vous le savez, cette nappe phréatique est liée au fait que le Rhône passait sous nos pieds au quaternaire. Pour autant, même si l'Yzeron n'a pas cette caractéristique, les communes, pour l'essentiel, qui sont sur le territoire du SAGYRC donc de l'Yzeron sont par contre consommateurs de l'eau potable, ce qui a aussi été un élément de rapprochement et de préoccupation commune.

Actuellement, il y a un travail qui est fait, bien entendu par le SAGYRC, par le SMAGGA ; les deux syndicats portent sur chacun de leur territoire ce qu'on appelle un plan territorial de gestion de l'eau sur ces questions de la gestion de la ressource, c'est-à-dire des actions qui sont proposées par les syndicats pour améliorer la qualité, améliorer le fait de tenir l'eau sur le secteur, en relation d'ailleurs avec les syndicats comme le SYSEG qui lui travaille sur l'infiltration et le fait de retenir l'eau. Ces plans sont financés à moitié, parfois plus, par l'Agence de l'Eau et le reste étant supporté par les syndicats qui sont financés par nos intercommunalités et nos communes.

Ce que va faire le SAGE, c'est un peu être au-dessus de ça en fait puisque ça proposera un règlement qui sera opposable et qui s'inscrira dans les projets de SCoT et de PLU et lorsqu'il y aura des projets qui peuvent mettre en cause ou qui concerneront la gestion de la ressource, l'avis du SAGE sera demandé comme nous le faisons auprès du SYSEG, auprès d'autres acteurs.

Dernière chose à préciser, à la différence de beaucoup d'entités, c'est une caractéristique spécifique des SAGE, ce ne sont pas des entités juridiques ; enfin le SAGE n'est pas porté par une entité. Le SMAGGA est un syndicat, le SYSEG est un syndicat ; on peut avoir des établissements publics qui sont des entités juridiques autonomes. Là le SAGE est un organisme un peu atypique avec un système de gouvernance qui est cette fameuse CLE, qui met autour de la table et c'est ça qui fait sa force, à la fois les élus, l'État mais aussi les agriculteurs, les entreprises et ça pour le coup c'est un peu une nouveauté et on sait bien que la ressource en eau concerne tout le monde et l'idée est que ce Parlement de l'eau permette à chacun de s'exprimer et de prendre en compte qu'il est facile parfois de dire qu'on ne veut pas bloquer d'eau mais l'agriculteur lui en a besoin pour arroser, pour irriguer...donc il faut respecter tout le monde et cette CLE a cette vocation de mettre tout le monde autour de la table, tous les gens pour qu'ils puissent faire valoir chacun leurs contraintes ; les entreprises aussi.

La particularité qui est au-delà de cette CLE, il y a un agent qui est en train d'être recruté d'ailleurs, qui sera payé, qui sera en fait porté par les syndicats d'eau. Il y a un SAGE sur l'Est Lyonnais par exemple et là c'est le Département qui porte le SAGE donc l'agent en fait qui est en charge. Les syndicats SAGYRC et SMAGGA financeront en gros à 30% la totalité des coûts, y compris les coûts d'études qui permettront de faire le règlement et l'État finançant les 70% restants ; voilà pour situer un peu les choses donc ça va peser un peu sur les comptes mais de façon tout à fait raisonnable sur les années à venir ; les comptes du SMAGGA et du SAGYRC.

Voilà pour essayer de présenter de façon la plus complète mais je répète, prenez connaissance du document, il vous raconte ça très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Moi je voulais avoir juste quelques précisions ; je n'ai pas lu en détail le document effectivement qui est assez copieux, la durée du SAGE, enfin un peu le planning ; j'ai compris qu'il y avait la constitution de la CLE ; c'est un projet qui va durer combien de temps ? C'est-à-dire que la CLE a vocation à perdurer pour l'éternité ou est-ce que c'est un projet qui est borné dans le temps ? Est-ce que ça va être amené à évoluer aussi ? Parce qu'un règlement, on peut le faire à un moment donné et après il peut y avoir quand même des évolutions en matière de gestion de l'eau.

M. Serge BÉRARD : Le SAGE est donc piloté par la CLE ; la CLE sera installée ; alors vous avez vu dans le document d'ailleurs il y a une description de qu'est-ce qu'en fait le SMAGGA et le SAGYRC, c'est un peu comme le RLP, on y travaille depuis le début du mandat sur ce dossier-là donc il y a eu un travail de fait avec le SAGYRC pour définir la pertinence de tout ce qui vous est présenté. Ce sont les syndicats qui ont fait tout cela en lien avec l'Agence de l'Eau pour aboutir à cela donc dans ce cadre-là qu'il serait proposé à la Préfecture qui, in fine, nommera les différents acteurs que sont les acteurs élus ou les représentants des différentes entités. La Préfecture fera une proposition sur la base de la proposition qui a été faite et mettra des noms concrètement ; nous pensons à 50-60 personnes qui seront dans cette CLE, qui sera donc installée. Le SAGE lui, a vocation à durer tant que la réglementation nationale, la loi dira « voilà à quoi sert un SAGE, voilà pourquoi on en a besoin » donc ça peut durer des décennies et la CLE est liée aux nominations ; alors pour être très concret par exemple, on a un sujet, c'est élire un Président à la CLE la première fois qu'elle va se réunir et il va falloir qu'elle élise un Président et ça, ce n'est pas si simple. Pour rentrer dans ce dispositif, nous sommes passés devant un Comité d'agrément avec des représentants de l'Agence Rhône Alpes Méditerranée plus des associations, des politiques qui sont là et qui valident le fait que l'on peut faire un SAGE.

J'évoquais lors de cette présentation, la difficulté que l'on aurait à trouver un Président et le Président du Département qui préside ce Comité d'agrément a dit : « il n'y a pas problème, il suffit juste que vous leur disiez que c'est bien payé et qu'il n'y a pas beaucoup de boulot » mais ce n'est pas tout à fait ça en fait car ce n'est pas payé du tout et il y a beaucoup de travail donc un des premiers sujets ça va être d'élire un Président qui accepte bien de prendre en charge cette mission qui n'est pas simple parce que vous voyez, autour de la table vous avez 60 personnes, il y a des associations, il y a des agriculteurs, il y a des entreprises et la façon dont nous allons utiliser l'eau, les contraintes, les enjeux ne sont pas du tout les mêmes donc ça ne va pas être simple de piloter cette affaire-là. En l'occurrence, le Président va être élu au mois de juin et il y a des élections, si je ne m'abuse, au mois de mars prochain donc ça veut dire que peut-être que la moitié des élus qui sont là ne seront plus là donc le Préfet renommera des élus ou des représentants. Cela va vivre en lien avec la Préfecture pour ce que j'en sais aujourd'hui mais nous en saurons un peu plus quand nous aurons mis tout cela en place mais c'est ça le principe.

Cela a donc à vocation à durer très longtemps. Le premier SAGE, le premier règlement opposable devrait être produit selon les estimations ; nous avons fait un calendrier avec un plan pour voir toutes les étapes à suivre avant de le produire ce règlement ; on parle de 5 ou 6 ans.

Cela veut donc dire que ça va être l'enjeu du mandat suivant pour faire ce règlement qui sera opposable, qui rentrera dans les SCoT, dans les PLU...

Vous voyez que c'est un travail de longue haleine et il y aura un renouvellement régulier des instances sur ce dispositif que je vous ai décrit.

Mme Isabelle WEULERSSE : En complément, merci de ces précisions. Moi je trouve ça assez intéressant de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de l'eau parce qu'il y en a beaucoup quand on voit la liste. Est-ce que le sujet qui nous préoccupe, enfin qui nous préoccupait en tout cas, des pollutions de l'eau sera aussi traité au sein de ce SAGE ou pas du tout ?

M. Serge BÉRARD : La question, vous avez vu la porte d'entrée parce que nous aurions pu mettre aussi les inondations ; vous avez noté que les inondations ne sont pas intégrées dedans ; pourquoi ? Parce que sur nos deux bassins versants nous avons des PPRNI qui sont différents.

Nous avons avancé différemment sur nos protections, et travailler sur un projet commun n'avait pas beaucoup de sens en l'occurrence.

En revanche, le sujet qui est traité, c'est la rareté de l'eau et on va dire la ressource en eau plus généralement et notamment sa qualité sera prise en compte. Comment ? Cela fait partie des sujets justement que la CLE va s'approprier. Il y aura des règlements ; est-ce qu'elle ira jusqu'à mettre dans son règlement des règles du jeu par rapport au rejet, par rapport...honnêtement nous ne sommes pas en mesure de le dire. Ce qu'on sait c'est que la rareté de l'eau est l'enjeu majeur puis la qualité derrière. Quand on tire sur ce fil là, vous voyez bien qu'il y a des enjeux sur l'aménagement des rivières, sur l'infiltration, tout un tas de thématiques qui vont se décliner dans le cadre du règlement. La qualité pourrait en faire partie mais je suis dans l'incapacité d'avancer plus loin puisque c'est la CLE qui va définir tout cela.

Mme Isabelle WEULERSSE : Comme nous avons en local quand même une vraie question sur ce sujet-là ce serait dommage que dans un schéma qui s'intéresse à l'eau effectivement, on ne prenne pas en compte.

M. Serge BÉRARD : Sachant que l'origine des PFAS n'est pas notre territoire, c'est plutôt sur le Rhône mais que l'on mentionne le fait qu'il faut gérer les rejets dans le Garon et dans l'Yzeron des industriels, ça sera sans doute un sujet.

Mme Agnès BÉRAL : Juste une remarque, le SAGE, proposition de schéma d'aménagement et de gestion, on aurait pu préciser de l'eau de l'Ouest Lyonnais.

M. Serge BÉRARD : Oui mais le « E » c'est l'eau, ce n'est pas l'Ouest Lyonnais, non. C'est le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau. On parle bien de l'eau.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose que l'on passe à l'approbation de ce périmètre.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 4. **SERVICES MUNICIPAUX**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- Créations d'emplois permanents à temps complet

- Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération récurrente sur des créations d'emplois à temps complet aux services municipaux. En fait c'est la poursuite des mises à jour des postes et le fait de pouvoir associer un poste avec une délibération et donc il vous est proposé de créer « administrativement » ces deux postes.

Le premier, pour pouvoir y affecter une personne du service communication, donc c'est une personne qui passe du statut de stagiaire à fonctionnaire statutaire et donc il faut créer le poste. Je rappelle que le statut de statutaire, c'est au sens collectivité territoriale ; ce n'est pas une stagiaire comme on l'entend habituellement. C'est le stade avant le statut de celui de fonctionnaire. Il s'agit d'un poste à temps plein de catégorie C ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs ; adjoint administratif principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

L'autre poste est le poste de coordinateur enfance jeunesse et parentalité à la Direction enfance jeunesse et sport. La personne titulaire de ce poste a quitté la collectivité et elle était positionnée en catégorie A. Pour la remplacer, compte tenu de la restructuration au niveau de cette Direction, un poste en catégorie B seulement se justifie donc il s'agit d'un poste de rédacteur ou un poste de rédacteur principal en 2^{ème} classe et en 1^{ère} classe à temps plein.

Il vous est demandé d'autoriser la création de ces deux postes permanents à compter du 23 janvier, c'est demain je crois ; en précisant que le régime indemnitaire sera conforme à la délibération du 22 février 2023 ; que le recours éventuel à un statut de contractuel si on ne trouve pas un fonctionnaire sera possible et que les crédits nécessaires seront prélevés, comme d'habitude, au chapitre 012 du budget principal de la commune. Voilà, j'ai résumé le rapport.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

M. Alain GARDETTE : Juste une question, comme je suis un peu novice, il y a combien de personnes au service communication actuellement ?

M. Pierre FRESSYNET : Bonne question ; 5-6.

M. Serge BÉRARD : 5. Il y a beaucoup de délibérations en fait qui consistent ; alors on crée des postes parce qu'il y a des gens qui changent de statut et donc un poste qui disparaît, on en crée un nouveau mais on garde le même effectif. Ça fait partie des spécificités de la gestion du personnel dans les collectivités locales. Ça prend un peu de temps et puis au bout d'un moment, on finit par comprendre.

M. Alain GARDETTE : Ok, merci.

M. Serge BÉRARD : Donc là en l'occurrence, la plupart du temps, quand on crée des postes, il n'y a pas de postes réellement créés, c'est plutôt des statuts qu'on crée ou des grades ; là en l'occurrence la catégorie A s'en va et on recrute une catégorie B.

Comme à ce poste-là il n'était pas prévu une catégorie B, on est obligé de créer le poste alors que, en fait, on aura une personne comme on en avait une auparavant.

Mme Isabelle WEULERSSE : Pardon mais puisque vous avez déjà dû le dire mais je ne m'en souviens plus, on crée donc un poste en catégorie B mais on ne supprime pas le poste en catégorie A.

M. Pierre FRESSYNET : On le supprimera lors de la revue du tableau des effectifs.

Mme Isabelle WEULERSSE : On n'a pas besoin de le faire dans la délibération ?

M. Pierre FRESSYNET : Non.

M. Serge BÉRARD : Non parce qu'en fait on peut créer plus de postes. C'est pour ça qu'on voit bien, quand on regarde le tableau des emplois permanents, il y a des postes ouverts qui ne sont pas pourvus parfois pour des raisons, pour éviter justement de refaire des délibérations. Le tableau des emplois permanents, enfin des emplois ouverts ne correspondent pas aux emplois occupés ; on a une petite différence.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non mais c'est vrai que du coup c'est un peu compliqué de s'y retrouver.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai, je reconnais.

Mme Clémentine HOCHART : En complément, c'est aussi parce qu'on a une contrainte, c'est que pour les suppressions de postes, il faut qu'elles soient présentées au Comité social territorial. Or, pour permettre l'arrivée d'une personne, on crée le poste d'abord et ensuite on le supprime administrativement après avoir présenté au CST l'organisation et donc la suppression. C'est pour ça qu'il y a souvent un décalage.

Mme Agnès BÉRAL : Il y a une mise à jour une fois par an du tableau des emplois donc avec la suppression, une fois qu'on les a passées en Comité social territorial.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions sur ces créations de postes, ces modifications, qui s'abstient ? 5 abstentions et 28 favorables donc à l'unanimité avec 5 abstentions.

5. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

Mise à jour du règlement intérieur

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Là il s'agit du règlement intérieur qui concerne effectivement les services municipaux et la RCAVB. Le rapport vous propose de modifier deux paramètres importants qui concernent le temps de travail des agents, c'est-à-dire la gestion des heures supplémentaires et la monétisation des jours épargnés en compte épargne temps.

Le sujet avait été présenté, débattu en Conseil territorial et social et a obtenu un avis favorable de leur part donc il faut vraiment les remercier d'avance. Le fond de la question est, comme vous le savez, la recherche d'équilibre du budget, comme ça a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en décembre dernier donc il s'agit d'un allègement de charges de personnel via deux points : sur les heures supplémentaires, donc un petit peu d'explications.

Il faut savoir qu'il y a deux formes d'alimentation du compteur d'heures supplémentaires donc la badgeuse, vous savez que les gens pointent et c'est ce qui est nommé débit/crédit dans le rapport et ce sont donc des minutes en plus badgées qui sont transformées en heures au fil du temps à l'initiative de l'agent.

Et puis il y a aussi les heures supplémentaires réelles qui sont demandées par le responsable et validées par le responsable en fonction de la charge de travail ou en fonction d'événements spéciaux, le weekend, le samedi...donc le rapport propose de distinguer ces deux formes d'alimentation du compteur en disant que les heures supplémentaires qui sont issues de la badgeuse pourront toujours être récupérées mais ne pourront plus être rémunérées en fait. Elles pourront toujours être par contre épargnées en compte épargne temps à partir du moment où les heures supplémentaires se transforment en jours ; évidemment il faut au moins huit heures pour faire un jour ou sept heures ; donc ça c'était le premier point.

Le deuxième point d'allègement de charges, il est via la monétisation des jours épargnés en compte épargne temps. Aujourd'hui les agents ont la possibilité de se faire payer les jours à partir du moment où ils en ont au moins quinze et jusqu'au plafond de 60 jours donc ça fait beaucoup. Il a été proposé au CST, Conseil Social et Territorial de limiter à cinq jours par an la monétisation de ces jours de CET.

Alors le rapport vous précise que ces thématiques sont encadrées par les délibérations 153 et 154 qui ont été votées en 2021. On précise aussi dans le rapport que la récupération d'heures évidemment, est à privilégier plutôt qu'à être payée, sachant qu'une heure supplémentaire donne droit à 1,25 heures récupérées ou même plus en cas d'heures de nuit ou de week-end donc 1,25 heures je précise, c'est 25 sur 100, c'est 1 heure et 15 minutes.

On rappelle que les agents de catégorie A, ils ne peuvent pas comptabiliser d'heures supplémentaires. Donc il vous est demandé de valider ces deux mesures. Elles ont été donc présentées, validées par le CST du 12 décembre dernier et ça a été présenté en commission n° 1 le 14 janvier dernier et ça s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2025, donc un peu rétroactivement. On vote donc sur le non-paiement d'heures supplémentaires issues de la badgeuse et sur la monétisation d'un maximum de cinq jours par an de CET. Cette validation permettra donc de pouvoir modifier le règlement intérieur. Voilà.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Alain GARDETTE : Quel est le gain estimé ?

M. Pierre FRESSYNET : Alors là c'est une bonne question.

Mme Agnès BÉRAL : Je peux juste préciser que les CET qui ont été payés cette année, c'était environ 60 000 € donc pour une quantité déjà très très importante donc on est plutôt dans l'ordre de 10 000 € si on est à cinq jours.

M. Serge BÉRARD : Le but, vous l'avez compris, on l'a évoqué à plusieurs reprises, on s'est mis dans une démarche d'outil de contrôle de gestion pour essayer de repérer partout où on peut faire des économies.

Il ne s'agit pas de pénaliser les agents ni de les décourager mais il s'agit de prendre en compte une réalité qui est difficile du point de vue budgétaire donc il y a plein de choses qui sont engagées ; cette démarche en fait partie. S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 6. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)**

Modification des représentants

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Donc vous connaissez tous cette Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCVG qui est donc une Commission qui vise à évaluer les conséquences économiques, financières, de transferts de compétences. Elle ne se réunit pas très souvent, elle s'est réunie lorsqu'on a transféré la compétence de la piscine par exemple, lorsqu'on a transféré le transport aussi je crois en début de mandat, la politique de la ville donc de temps en temps il y a un sujet, la gestion des compétences entre les communes, entre la CCVG et chacune des communes peut évoluer et à ce moment-là la CLECT se réunit pour mesurer les conséquences financières et qu'est-ce qu'il faut prendre comme mesures pour équilibrer ces transferts.

Dans cette Commission figurent des titulaires et des suppléants. Figuraient donc moi-même et Agnès BÉRAL, avec comme suppléants Béatrice DHENNIN et Lionel BRUNEL. Suite à la démission de Lionel BRUNEL, il est proposé un nouveau suppléant, en l'occurrence qui est Alain GARDETTE qui siègera dans cette Commission, le cas échéant. Est-ce qu'il y a des questions sur cette proposition ou remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui. À titre d'information, est-ce qu'il y a des compétences qui sont susceptibles d'être transférées ou pas d'ici la fin du mandat ?

M. Serge BÉRARD : Non, il n'y a pas de sujets qui ont été abordés. Je pense qu'on est plutôt dans une situation de stabilité.

Mme Isabelle WEULERSSE : L'eau ne sera pas a priori parce qu'il y avait quand même une possibilité de transfert de la compétence eau à la Communauté de communes mais a priori ça a été ; la loi, je ne sais plus, a changé il me semble.

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est vrai. L'eau potable, eaux pluviales. Il se trouve que pour l'instant, dans le contexte ces sujets ; alors je ne sais pas où ils en sont parce qu'initialement ils devaient être mis en œuvre ces transferts de compétences ; et puis le Gouvernement Barnier avait dit non, on ne fera pas donc au bout du compte, je n'en sais trop rien mais effectivement, ça peut être un sujet.

Aujourd'hui, la plupart des communes, mais ce n'est pas le cas de toutes, ce n'est pas le cas de Chaponost par exemple ; pour l'eau potable, toutes les communes délèguent à un syndicat d'eau. Pour l'eau pluviale, c'est différent.

Certaines délèguent à un syndicat, comme nous le SYSEG ; d'autres ne le délèguent pas donc ça pourrait amener certainement à des conséquences financières. Il faudrait évaluer au niveau de la CLECT pour dire, vous savez que la conséquence souvent se retrouve sur l'attribution de compensation dans ces cas-là, entre autres. Enfin, on peut changer la répartition financière donc à ce stade, on ne fait que proposer à Alain GARDETTE de s'inscrire en tant que suppléant au sein de cette de cette CLECT. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Donc par rapport à cette proposition, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, bienvenue au sein de la CLECT Alain, c'est passionnant.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 7. SCOLARISATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES HORS COMMUNE DE DOMICILE**

Convention pour charges de fonctionnement

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Bonsoir à tous. Donc je vais vous présenter comme chaque année, un rapport qui concerne la scolarisation des élèves des écoles publiques hors commune du domicile. Comme vous le savez, tous les enfants de Brignais ne vont pas forcément dans les écoles de Brignais, et les écoles de Brignais n'accueillent pas que des Brignairots donc lorsque nous envoyons des enfants ; enfin des enfants de Brignais vont ailleurs et que nous recevons des enfants d'autres communes, nous avons une convention avec les communes accueillantes ou qui nous les envoient pour partager en gros nos frais. On demande ou on donne une participation aux frais scolaires.

Donc l'année dernière, nous avons voté ces tarifs, en l'occurrence 584 € pour les maternelles et 293 € pour les élémentaires, ce qui correspond à peu près à un tiers de ce que ça nous coûte réellement et lorsque j'ai vu mes collègues, fin d'année 2024, comme chaque année, on se retrouve pour définir ce montant, on a décidé de ne pas augmenter cette année puisqu'on avait une situation budgétaire qui était totalement inconnue à tous les niveaux donc on a préféré rester sur les mêmes montants pour que nos services puissent calculer correctement nos budgets.

Donc on vous propose pour l'année scolaire 2024-2025, le même montant que pour l'année scolaire 2023-2024. Pour rappel, 584 € pour les maternelles, la moitié en cas de garde alternée et 293 € pour les élémentaires. Voilà, si vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui moi j'ai une question sur la page qui suit la délibération puisqu'on a un historique depuis l'année 2018 où on a en fait un changement mais à titre d'information, on a un changement puisqu'à priori sur les premières années, on recevait davantage d'élèves.

M. Sébastien FRANCOIS : Nous ne choisissons pas, c'est les parents qui choisissent en fait mais oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et là, il y a quand même une différence assez notable, notamment en 2023 et en 2024. Est-ce qu'on a une explication à cette situation ?

M. Sébastien FRANCOIS : Alors quand on est arrivé en 2020 et entre 2020 et 2022, nous on avait des effectifs qui augmentaient dans les écoles, des enfants Brignairots.

Du coup, on refusait les dérogations des enfants extérieurs donc ça a fait baisser les élèves qui venaient de l'extérieur à Brignais. Alors après, pour les enfants qui partent, là je n'ai pas d'explication puisqu'on ne les voit pas forcément. Moi je ne peux pas empêcher une famille d'aller inscrire son enfant ; je peux émettre un avis défavorable, ça n'empêche pas l'enfant d'y aller en fait. On émet un avis favorable ou défavorable quand, par exemple, j'ai des enfants qui viennent d'autres communes, quand on en a plusieurs ou autres, quand ce sont des petites communes. Je prends souvent cet exemple parce qu'il y a quelques années, ça avait été le cas pour Soucieu-en-Jarrest qui m'avait appelé. Ils avaient un risque de fermeture d'école donc on avait refusé les dérogations pour espérer le maintien de ces écoles, de ces classes.

En fait, la variabilité va dépendre des mouvements des familles mais il n'y a pas de vraie explication puisque c'est extrêmement rare que les parents viennent nous voir et, enfin moi je ne vais pas les convoquer pour ça.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non, c'était juste pour comprendre parce qu'effectivement on a quand même un changement.

M. Sébastien FRANCOIS : Des années, on avait refusé des dérogations d'extérieur puisqu'on risquait de surcharger nos écoles donc ce n'était pas le but. Pour le reste, je n'ai pas d'explication.

Mme Sylvie GUINET : Et si on a un risque de fermetures de classe, on peut quand même agir pour éviter...

M. Sébastien FRANCOIS : Chaque année on joue, on a des Commissions de dérogation, que ce soit en interne à la ville pour quelqu'un qui habite dans un secteur, puisque donc, suivant votre adresse, vous dépendez d'un secteur scolaire et donc vous pouvez demander à aller dans une autre école donc on a des Commissions de dérogation pour ceci et dans ces Commissions on a aussi tous les enfants de l'extérieur donc ces Commissions, elles sont au mois de mai et au mois de juin avec tous les directeurs d'écoles. Et après il y a la variabilité aussi donc là c'est sur les écoles publiques puisque ça ne prend pas en compte nos écoles privées.

M. Serge BÉRARD : Bien, d'autres remarques ou questions ? Je propose de passer au vote pour adopter ce processus. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci et on termine avec la convention Passerelle pour l'emploi.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 8. PASSERELLE POUR L'EMPLOI**

Convention de partenariat

Rapporteur : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir, donc je vous présente une convention de partenariat avec l'association Passerelle pour l'emploi que vous connaissez. C'est une association loi 1901 qui a été créée en 1988, qui intervient depuis de nombreuses années sur Brignais et qui a été reconnue depuis 2017 comme organisme d'intérêt général et donc il y a deux missions principales.

La première, c'est d'accompagner les demandeurs d'emploi et la seconde, c'est d'être en lien avec les entreprises du territoire pour pouvoir rapprocher l'offre et la demande donc c'est une association qui intervient deux demi-journées par semaine au sein de la plateforme emploi et cohésion sociale, qui a rencontré par exemple en 2024, qui a accompagné 128 candidats pendant ses permanences sur la plateforme et qui travaille aussi en lien avec les autres acteurs de l'emploi que peuvent être la Mission locale, France Travail, qui interviennent aussi sur notre territoire.

Par ailleurs, elle nous accompagne aussi dans l'organisation du forum pour l'emploi chaque année et puis elle peut aussi créer d'autres événements, notamment l'opération « jobs d'été » qu'elle crée sur Chaponost chaque année et dont nos jeunes peuvent aussi bénéficier en se rendant sur place.

Donc la convention reprend les mêmes éléments que la précédente convention. Il se trouve qu'elle a pris fin le 31 décembre 2024 et donc c'est l'objet de cette nouvelle convention et on a regroupé dans cette nouvelle convention la partie subventions donc on a voté une subvention au Conseil municipal du mois de décembre de 5 700 €. La convention sera signée pour un an et renouvelable tacitement jusqu'à deux fois et elle inclut aussi la partie mise à disposition gratuite de la salle et des bureaux à la plateforme pour l'emploi pendant les deux demi-journées de permanences, mardi matin et jeudi matin. Voilà pour les éléments principaux. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des besoins de précisions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Moi je voulais juste une précision pour bien comprendre les choses. Donc il est dit dans la délibération que l'association repose sur un réseau de 35 bénévoles. Par ailleurs, il est précisé que la ville met à disposition des locaux, la photocopie...donc je voulais juste comprendre à quoi servait la subvention de 5 700 € puisque a priori on n'a pas de salarié ; enfin je n'ai pas l'impression.

Mme Marie DECHESNE : Il n'y a plus de salarié effectivement. Il y a eu des salariés et ils n'ont pas pu être maintenus pour des raisons économiques. En revanche, il y a toujours des frais généraux et puis l'association tend à se professionnaliser aussi au maximum et donc engage des formations pour les bénévoles, pour qu'ils puissent accompagner au mieux les demandeurs d'emploi donc ça c'est des coûts qui peuvent être importants. Après en termes de communication, là on est vraiment support et soutien pour toutes les actions que va mener l'association. Il y a des défraiements du coup de frais kilométriques pour les bénévoles mais pas de rémunération bien sûr, mais ça couvre les frais généraux en partie.

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'ils ont des coûts informatiques aussi assez élevés pour gérer les bases de données.

Mme Marie DECHESNE : Oui, ils ont un logiciel qui s'appelle « Place aux emplois » et qui nécessite aussi un engagement financier.

M. Serge BÉRARD : Et ils ont des bureaux physiques.

Mme Marie DECHESNE : Et ils ont des bureaux exactement, à Chaponost avec leur siège ; enfin pas le siège social parce que c'est une association mais en tout cas un bureau de permanence.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et ils sont cofinancés par d'autres communes du Sud-Ouest Lyonnais ?

Mme Marie DECHESNE : Oui.

M. Serge BÉRARD : En fait il y a quelques années, la CCVG a repris la main sur le financement et ça fait partie des choses que j'ai posées ; j'ai questionné auprès de mes collègues en considérant qu'en fait l'association discutait avec la CCVG mais en réalité, les actions des bénévoles étaient locales et que chaque commune n'avait pas forcément le même support ; enfin ça créait des problèmes donc on a repris le contrôle dans chacune des communes et chacune des communes en fonction de l'investissement des bénévoles et du travail qui est fait de l'ampleur du nombre d'intervenants et également de bénéficiaires, chacun a défini comment aider l'association, en tout cas comment l'accompagner.

Donc on a calé un mode de fonctionnement. Ils ont vécu des moments très difficiles au moment où, parce qu'ils faisaient aussi, ils avaient deux agents qui travaillaient, deux salariés qui travaillaient notamment pour le Département pour accompagner les RSA et puis tout ça a été remis en cause donc ils ont vécu un moment un peu compliqué et ils se sont remis, on va dire, sur les rails il y a deux ans et on a désormais un mode de fonctionnement qui s'est bien stabilisé et c'est pour moi l'occasion de remercier tous ces bénévoles qui passent beaucoup de temps, qui mettent toutes leurs compétences, toutes leurs expériences pour accompagner des personnes en situations difficiles. Il est bien évident que s'il fallait payer des professionnels, alors certes, ils ne sont pas professionnels au sens où ils ne sont pas rémunérés justement, mais ils ont des expériences dans le recrutement et tiennent compte bien entendu de la capacité des gens à accompagner tous les demandeurs d'emploi. Si on devait les recruter, ça serait un autre coût bien entendu donc on ne peut qu'une fois de plus les remercier, constater qu'ils font un excellent travail, les encourager à continuer et on a stabilisé la subvention pour qu'ils retrouvent un équilibre pour qu'ils n'aient pas trop de stress.

Il faut savoir que dans le même temps, sur cette question-là, il y avait un autre acteur important associatif sur le secteur qui était Sud-Ouest Emploi. Sud-Ouest Emploi en fait, au départ, travaillait c'est une association, ils étaient une quinzaine ; alors pour le coup deux salariés qui travaillaient au départ pour la Métropole beaucoup et qui avait décentré son action sur le Sud-Ouest Lyonnais et pour le Département également et depuis deux ans, les contrats qu'ils avaient ont été remis en cause. Ils étaient aussi en contrat avec la CCVG, ils étaient installés à Brignais à l'entrée de ville. Ces contrats ont été remis en cause à tel point qu'ils se sont retrouvés en situation de dépôt de bilan et l'association a été liquidée récemment et la CCVG cherche d'autres partenaires pour reprendre certaines missions qui là, étaient plutôt tournées vers le monde de l'entreprise.

Autant Passerelle accompagne les demandeurs d'emploi et Sud-Ouest Emploi était plutôt à former, à travailler sur la marque entreprise par exemple...comme le font des sociétés de conseils d'ailleurs et malheureusement, cette association a disparu en cette fin d'année 2024. Donc lorsqu'on a des bénévoles qui se mobilisent comme le font Passerelle pour l'emploi et qui nous apportent des vrais services, bien sûr on est là pour les accompagner, ça nous aide beaucoup et ça aide aussi, bien entendu, tous les bénéficiaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Guy BOISSERIN : Je voulais simplement rajouter un petit peu sur l'historique, rappeler quand même que Passerelle pour l'emploi a été très déstabilisée il y a quelques années parce qu'ils avaient perdu le marché de gestion des RSA au profit d'une association qui s'appelait Sud-Ouest Emploi et Sud-Est Emploi a perdu la gestion des RSA au dernier marché, ce qui l'a mis également dans les difficultés donc c'est la belle organisation des marchés publics qui parfois déstabilise des systèmes qu'on met des années à mettre en place donc à la sortie, Sud-Ouest Emploi n'existe plus du tout.

Il faut dire aussi qu'elle avait quitté Saint-Genis-Laval et la Métropole puisqu'entre temps la Métropole avait mis en place la MMIE qui faisait à peu près le même boulot donc ça, c'était relativement logique et c'était bien recentré sur le coin parce qu'elle travaillait aussi beaucoup avec la COPAMO mais ça rendait des services, certainement, ça coûtait pas forcément une fortune, mais entre les fonds qui arrivent deux ans après les actions...enfin, c'était ingérable et ça a coulé de sa mauvaise mort je dirais, puisqu'on n'a rien fait pour les aider et Passerelle pour l'emploi ont aussi frisé la correctionnelle pour les mêmes raisons et alors qu'eux n'avaient quasiment que des bénévoles. Je suis content parce que moi j'ai longtemps versé la subvention, enfin défendu leur subvention auprès de la CCGV quand on considérait que c'était une association plus orientée activité économique ; je suis content de voir qu'il y a un nouveau bureau, que les choses repartent un peu plus, peut-être petitement mais peut-être plus aussi raisonnablement parce qu'on voit bien que courir après les marchés publics, ce n'est pas toujours la solution pour survivre.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas la vocation des associations non plus.

M. Guy BOISSERIN : Normalement non.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci Guy pour ces précisions parce que justement ma question, c'était vous, de votre fenêtre, comment est-ce que vous percevez la santé de cette association compte tenu de tout ce qui a été dit ? On a partiellement quand même des éléments de réponse mais qu'on ne se retrouve pas dans une situation qui pourrait être similaire avec Sud-Ouest Emploi par exemple.

M. Serge BÉRARD : Ce qui avait créé la situation de risque, c'est que comme ils s'étaient engagés dans ces projets avec le RSA, ils avaient des salariés permanents ; alors c'était douloureux et ils s'en sont séparés, ils ont réduit la voilure et se concentrent finalement sur leur activité d'origine qui était une activité de bénévoles qui se rassemblait dans le cadre d'une association pour accompagner des demandeurs d'emploi en lien avec les communes.

Moi je suis plutôt serein là maintenant. On a trouvé un bon fonctionnement d'équilibre. La difficulté pour eux, c'est de continuer à trouver des bénévoles engagés qui aient les compétences et qui soient prêts à le faire. Ça, ce n'est jamais gagné mais s'ils y parviennent, il y a un nouveau bureau qui s'est mis en place on va dire avec une approche, comme le dit Guy, plutôt peut-être modeste mais très efficace et qui correspond bien aux besoins de nos communes, de notre territoire.

Donc par rapport à cette question, je suis plutôt confiant maintenant en les voyant fonctionner, en les croisant régulièrement et je pense que c'est une activité, une association qui a de belles années devant elle et qui va continuer à nous être bien utile.

Mme Laurence BEUGRAS : OK, tant mieux, c'est rassurant alors. Merci.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de mettre aux voix cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Marie et on va voir les décisions et puis ensuite, Bruno THUET nous présentera le rapport du SIGERLY.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Donc j'ai six décisions à vous présenter ce soir. La première avec l'entreprise ALTERNATIVE VISION OF BUSINESS concernant le marché d'installation d'une GTC donc gestion technique centralisée pour le pilotage du chauffage et de la ventilation pour deux groupes scolaires, donc Fournier et Jacques Cartier et vous avez les montants pour chacun des groupes scolaires : 16 084 € pour Fournier et 18 130 € pour Jacques Cartier.

Ensuite, une décision avec BC MAINTENANCE ÉQUIPEMENTS MOBILES. Cette fois-ci, c'est pour le marché d'installation de guides câbles pour les ponts mobiles de l'espace scénique. C'est pour notre salle de spectacles au Briscope pour un montant de 13 060 €.

Une décision cette fois-ci avec APY RHONE SARL – QUALICITE RHONE ALPES concernant le changement de la structure de l'aire de jeux du Centre social pour un montant de 11 596,23 €.

Nous avons ensuite une décision avec un groupement d'entreprises cette fois-ci, BRP ETUDE CONSEIL NAAO ARCHITECTURE ET CERBETON. Le mandataire est BRP ETUDE CONSEIL et ça concerne une mission de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne que nous aurons l'occasion de voir lors de la prochaine Commission générale. Cette fois-ci, c'est l'avenant n°1 puisque c'est celui qui va définir le forfait final, le forfait définitif de rémunération, donc le montant avant avenant, était de 68 530 €, montant après avenant n°1, 84 640 €.

Ensuite, avec l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL, le marché de travaux pour la vérification, la maintenance de nos équipements de sécurité donc incendie, ascenseurs, nos portes et portails automatiques et également vérification annuelle et électrique pour les bâtiments de la ville et du CCAS ; on est sur le lot n°4. Ça concerne la vérification périodique pour nos installations électriques et nos installations thermiques pour les fluides. Cette fois-ci, on est sur un avenant n°2 et on modifie légèrement puisque vous voyez que la modification, elle représente 180 € sur un montant initial de 24 965 €.

La dernière décision qui est toute récente, elle est en lien avec la CCVG puisqu'elle concerne la mise à disposition par la commune à la CCVG d'un logement qui est situé 18, rue du Stade pendant les travaux de réhabilitation de la caserne de gendarmerie de Brignais. C'est un renouvellement de convention puisque les travaux ne sont pas tout à fait terminés et donc on maintient cette mise à disposition qu'on a estimé jusqu'à l'été et donc avec un loyer mensuel de 1 150 €.

M. Serge BÉRARD : Merci Clémentine.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai juste une question sur le montant de l'avenant ; pardon c'est peut-être une question à peu précise mais le montant de l'avenant qui représente 25 % du marché initial sur le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, cela fait un avenant conséquent.

Mme Clémentine HOCHART : Sur la rémunération en fait, c'est le forfait de rémunération. Il est calculé sur la base de l'enveloppe financière qui est affectée aux travaux. Initialement, quand le marché a été lancé, on était sur une base travaux de 770 000 € qui a été réévaluée à 951 000 € donc du coup on ajuste la rémunération par rapport à cette base.

Mme Isabelle WEULERSSE : Merci.

M. Serge BÉRARD : Merci Clémentine HOCHART. Bruno THUET va nous faire une présentation du rapport du SIGERLy 2023.

2. Informations diverses

SIGERLy – Rapport d'activité 2023

Rapporteur : Bruno THUET

M. Bruno THUET : Il s'agit du rapport d'activité 2023.

M. Serge BÉRARD : On a un peu de retard, 2023.

M. Bruno THUET : On a reçu ; c'est toujours très tard le SIGERLy. Petit rappel, donc syndicat qui couvre un certain nombre de missions : distribution du gaz, dissimulation des réseaux, éclairage public, énergies renouvelables donc achats publics, conseil en énergie partagé et infrastructures de recharge en véhicules électriques donc en fait une nouvelle mission qu'ils ont prise en 2023.

Diapo suivante, donc le SIGERLy comporte 65 communes autour de Lyon. Lyon n'appartient pas au SIGERLy ; ils ont leur propre, comment dire, leur propre syndicat et il y a 8 communes hors Métropole, donc qui sont adhérentes au SIGERLy dont bien entendu la Ville de Brignais, ce qui représente 950 000 habitants. Vous lisez vous même les différents chiffres. Il y a beaucoup de chiffres dans ce rapport.

Les instances syndicales, donc il y a 86 délégués et chaque commune a un délégué et la Métropole, elle a 20 délégués. Il y a tout un système de vote entre les voix des communes et les voix de la Métropole donc un certain nombre de délibérations lors de la réunion des Comités, donc 85 délibérations et les Comités se sont réunis cinq fois en 2023.

Alors les finances, donc les recettes, environ 60. J'ai mis environ parce que dans le rapport, il y a des incohérences ; d'une page à l'autre on ne retrouve pas les mêmes chiffres.

M. Serge BÉRARD : On va leur faire remarquer.

M. Bruno THUET : On leur fera remarquer, oui. La contribution des communes représente donc une part importante des recettes du SIGERLy donc suivi des emprunts puis d'autres ressources diverses et variées. En ce qui concerne les dépenses donc les principales dépenses concernent les travaux et représentent 54% des dépenses et puis le reste donc éclairage public, frais généraux et puis remboursement des dettes.

Alors le budget travaux, une des missions importantes du SIGERLy, la majeure partie des travaux qui sont engagés par le SIGERLy consistent en la dissimulation des réseaux et ensuite le reste, c'est essentiellement pour l'éclairage public ; 53% pour les dissimulations des réseaux et 47% pour l'éclairage public, ce qui représente un volume de marché public assez conséquent, tel que vous le voyez sur la diapo qui est affichée.

Autre mission du SIGERLy, la distribution de l'énergie donc pour ça, il s'appuie sur un contrat avec ENEDIS, pour tout ce qui est réseaux, réseaux électricité et mise en place de tous les compteurs et il travaille avec GRDF pour tout ce qui touche au gaz donc sur des contrats qui sont passés, comme vous voyez sur la diapo, sur une période allant jusqu'en 2035 pour GRDF et 2031 pour l'électricité.

Une fois qu'on a géré les réseaux, il faut acheter l'énergie donc là aussi il passe des accords-cadres avec différents fournisseurs d'énergie en fait, selon la puissance appelée donc il travaille avec TOTAL ENERGIES pour les sites où il y a une puissance importante ; avec ENGIE et EDF ; ça c'est pour l'électricité où ils alimentent plus de 2 300 sites en électricité.

Pour le gaz, il travaille avec Gaz de Bordeaux et EDF pour le biométhane. Le point particulier, c'est que les achats de gaz, les marchés de gaz ont été passés notamment en 2023, l'ont été sur des périodes très courtes à cause des fluctuations du coût de l'énergie donc ils ont fait le choix de passer des marchés sur des durées courtes pour ne pas engager de manière trop longue sur des coûts d'énergie qui seraient trop importants.

Comme indiqué sur la diapo, donc trois marchés d'achat d'énergie ont débuté en 2023. Les tarifs sont assez différents selon les puissances appelées et en parallèle, ils ont essayé de générer pas mal de gains sur l'éclairage public aussi lié aux différentes puissances installées en matière d'éclairage public.

Une des missions importantes, nous l'avons vue, c'est la gestion du parc d'éclairage public. Vous avez tous les chiffres affichés mais un petit point particulier en ce qui concerne la Ville de Brignais. La Ville de Brignais a lancé l'opération avec le SIGERLy pour remplacer nos luminaires en LED donc l'opération se passe sur quatre ans. Elle a débuté en 2024 où on a remplacé un peu plus de 200 points lumineux en LED pour un montant de 225 000 €.

Ensuite, dans les trois années qui viennent, le SIGERLy va investir environ 500 000 € par an pendant trois ans pour qu'à la fin de l'année 2027, nous soyons totalement équipés en LED qui fera quand même pour la commune une économie importante en matière de consommation d'électricité sur l'éclairage public. On a toute une partie de la ville qui reste éclairée toute la nuit en ce moment ; toute cette partie a été équipée en priorité en LED, ils sont déjà en LED donc ça fait déjà une petite économie en matière de consommation électrique sur l'éclairage public.

Autre mission, donc une mission de conseil en énergie partagé. Alors le point particulier, c'est qu'en 2023-2024 le SIGERLy nous a accompagnés pour bâtir le schéma directeur infrastructures et énergie de Brignais qui maintenant nous est très utile pour avoir meilleure vision sur les investissements et notre capacité à financer ces différents investissements où on a des montants estimatifs de travaux à réaliser en matière donc d'infrastructures et d'énergie sur les bâtiments de la commune.

Sur la mission dissimulation des réseaux, vous avez les chiffres donc 49 communes sont adhérentes. Alors ce qu'il faut préciser, c'est que toutes les communes qui sont adhérentes au SIGERLy ne prennent pas toutes les missions ; elles prennent seulement une partie des missions. Là on voit qu'il n'y a que 49 communes qui ont pris la mission conseil en énergie partagé. La Ville de Brignais fait partie de ces 49 communes.

Énergies renouvelables, donc gestion d'un parc, de plusieurs parcs en fait de panneaux photovoltaïques et puis la gestion aussi de tout ce qui est des certificats d'économie d'énergie. Point particulier donc en 2023, le SIGERLy a pris la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques, ce qui s'appelle IRVE. La Ville de Brignais est adhérente à cette mission et on a eu l'installation en 2023, d'un point de recharge. Alors ça ne va pas très vite pour l'installation des points de recharge pour les véhicules électriques ; enfin globalement parce que je ne sais pas quand vont arriver les installations ; tu as peut-être des informations ?

M. Jean-Philippe GILLET : Sur le premier trimestre, tu auras la troisième borne qui va être installée rue de Janicu, juste en face de la Mairie donc ça c'était les deux. Effectivement le SIGERLy, comme c'était une nouvelle compétence, le temps de passer les marchés, ils ont eu un peu de retard.

M. Bruno THUET : Alors point particulier, il n'y a que les communes hors Métropole qui ont adhéré à cette mission puisque la Métropole a son propre système pour la gestion des installations de recharge de véhicules électriques.

M. Jean-Philippe GILLET : Donc les deux nouvelles bornes, enfin celle qui est déjà installée au parking des écoliers, plus celle qui va venir ont été installées par le délégataire du SIGERLy et ils ont repris aussi le fonctionnement de la borne initiale que la commune avait investi place du Marché. Pour l'instant on a trois bornes, donc six places et normalement chaque année qui viendra, il y aura une borne supplémentaire. Jusqu'à présent les deux bornes installées sont financées à 100% par le SIGERLy alors que les bornes futures qui seront installées, seront financées à 50% par le SIGERLy et par la commune.

Alors on avait réduit un peu la voiture par rapport au schéma directeur qui nous avait été proposé, où il y avait un nombre ; environ une dizaine de bornes pour Brignais, ils avaient estimé mais ce qu'on s'aperçoit, c'est que ... Alors on a réduit l'objectif mais néanmoins avec l'objectif on peut faire face à la demande puisqu'on n'a pas une occupation ; on n'est pas saturé sur les places publiques, sachant que ça vient en complément déjà d'un parc existant sur des entreprises privées comme GAMM VERT ou le MEGA CGR et puis aussi le fait que la plupart des gens disposant de véhicules électriques rechargent la plupart du temps chez eux ou sur leur lieu de travail.

Ces bornes sont plus à disposition des gens qui sont de passage ou bien qui habitent des collectifs où là, il est souvent plus difficile d'installer une borne le temps que toute la copropriété soit d'accord pour installer une borne.

M. Serge BÉRARD : Merci Bruno. Alors je rappelle que pour nous effectivement, on a eu un changement au cours de ce mandat puisqu'au départ la compétence portée par le SIGERLy pour notre compte, c'était l'enfouissement des réseaux, la dissimulation.

Considérant qu'on ne pouvait pas en rester à ce qui existait en matière de LED, il fallait qu'on accélère le processus et qu'on fasse en sorte que la commune soit équipée avec des LED. Je rappelle que ça diminue, ça divise la consommation par plus de deux, pas loin en tout cas.

Entre l'extinction et les LED, on pense qu'on va passer de 100 à 30, à un tiers à peu près ; c'est-à-dire diviser par plus de deux à la consommation ; ça supposait 2 millions d'euros en gros d'investissements et on va s'apercevoir que c'est à peu près ça et on ne pouvait pas prendre ça en charge dans notre PPI donc on a pris la décision, souci vertueux de la transition énergétique, de transférer la compétence éclairage public qui a permis de faire supporter par le SIGERLy les investissements correspondants et également le coût de l'énergie.

Ça a eu pour conséquence une augmentation d'un point de la taxe foncière sur la partie syndicat. L'objectif qu'on a, puisqu'aujourd'hui on doit être à peu près à deux points qui viennent essentiellement du SIGERLy sur ces taxes, c'est qu'avec la mise en œuvre de tous les LED à terme, même s'il y aura un coût à amortir des LED, la baisse de la consommation sera importante et on redescendra je pense, ce taux. En tout cas, on s'est fixé comme objectif de ne pas dépasser les 2% de taxe foncière pour la réalisation de ces projets et continuer bien entendu aussi la dissimulation des réseaux pour un jour arriver à avoir tous les réseaux dissimulés mais il y a encore pas mal de travail sur certains secteurs.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai juste une question en complément, le rapport du SIGERLy dans son ensemble, je trouve ça intéressant. Est-ce que, à l'occasion de la présentation, on pourrait aussi avoir ; donc Bruno a fait un zoom sur certaines choses sur Brignais, mais avoir une évolution des consommations ; enfin parce que je trouve que c'est un peu difficile. C'est intéressant de comprendre ce que fait le SIGERLy en général mais c'est vrai qu'on est intéressé en particulier par...

M. Serge BÉRARD : Chez nous ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, ce qui se fait sur Brignais donc je ne sais pas s'ils ont un récap des consommations, des coûts...

M. Serge BÉRARD : On est en train de travailler sur ces questions-là de meilleure maîtrise des consommations parce que jusqu'à présent on était dans des analyses a posteriori avec parfois un an de décalage. Dans le cadre du dispositif contrôle de gestion, on va essayer de mettre ça sous contrôle. Je pense que, dans le cadre d'une Commission générale, on pourrait le regarder. Ça pourrait être intéressant de faire un point quand on aura le bilan de l'année 2024.

Il faut savoir qu'effectivement il y a eu une particularité dans les contrats ; Bruno l'a évoqué. En 2022, alors même que la guerre en Ukraine débutait et que tous les coûts d'énergie ont explosé, nous on a vu nos coûts d'énergie diminué. Par contre, l'année d'après, en 2023, ça s'est multiplié par deux ou trois. Enfin en 2024, c'est multiplié et là ça redescend donc entre la consommation de kilowattheure qui est un vrai sujet qu'il faut contrôler et l'impact financier du fait de l'évolution des tarifs, il faut faire la part des choses. En tout cas il est certain que, on le redira lorsqu'on présentera le compte administratif 2024, on s'est pris vraiment une augmentation colossale sur l'énergie en 2024 et on parle de 300 000 ou 400 000 € de plus.

M. Bruno THUET : Et en 2025, ça va baisser de 25%.

M. Serge BÉRARD : Oui, 25% sur l'augmentation.

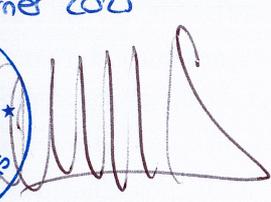
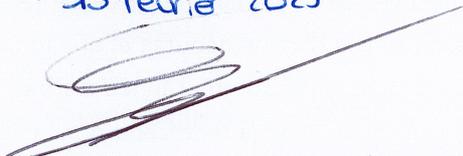
M. Bruno THUET : Oui bien sûr, par rapport à 2024 donc on ne sera pas revenu au prix d'avant.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non et puis en 2026, on ne sait pas ce que ça va être mais du coup, c'est intéressant de se rendre compte aussi des évolutions des baisses de consommation. C'est pour avoir une idée parce qu'effectivement ça peut augmenter mais si c'est le prix unitaire qui augmente alors qu'on baisse nos consommations, c'est quand même intéressant.

M. Serge BÉRARD : On fait un suivi, on travaille là-dessus. J'ai demandé aux services d'approfondir ça et de ne pas se contenter d'un suivi annuel, mais de faire des suivis plus trimestriels pour voir ce qu'on consomme indépendamment ; parce qu'il y a aussi la saisonnalité qui joue d'une année sur l'autre. Des années, quand il fait un mois de janvier comme celui-là, c'est sûr qu'on va voir l'énergie, les quantités de kilowattheures augmentées en janvier... On partage bien ce souci de contrôler tout ça et d'être proactif aussi ; voir s'il n'y a pas des dérapages à tel ou tel endroit et être capable de réagir, que ce soit dans les écoles, que ce soit dans les gymnases, que ce soit ici et vous voyez aussi que tous les investissements qui ont été faits depuis deux ans, que ce soit le système de chauffage au bois, que ce soit les travaux de rénovation, d'isolation qu'on va faire cette année sont vraiment orientés pour réduire tout ça et il est intéressant de vérifier que ça marche.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions parce qu'on est arrivé au bout de ce Conseil municipal ? S'il n'y en a pas, écoutez, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 02

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 13 février 2025  
Alain GARDETTE (Secrétaire du Conseil municipal du 22 janvier 2025)	Le 13 février 2025 
Mise en ligne le : 17 février 2025	